

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet A 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 juillet 2025 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 13 Votants : 19 Résultat du vote : Unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Anne BENAICHE, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Colette VERDOUX.

Procurations :

M. Joseph BOU-ZEID a donné procuration à Mme Anne BENAICHE
M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à M. Thierry DELBREIL
Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
M. Jean-Pierre VALETTE a donné procuration à Mme Sonia PARRIEL

Excusés - Absents : Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA, M. Pierrick THOMAS

M. Franck SEGONNE a été élu secrétaire.

Délibération n° 13 : attribution subventions 2025

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission associations, d'attribuer les subventions 2025 suivantes :

Association pour le don du sang	500 €
Club bouliste de Lunel	600 €
Club Question Pour Un Champion	200 €
FNACA	150 €
Lafrançaise Cantate	100 €
APE « école Jean BAYLET »	400 €
APEL « école Sainte Marie »	300 €
APE « école JB VER et DOLTO »	800 €
Sud Quercy Lafrançaise Omnisports	1 300 €
CANAL	500 €
Ass des piégeurs agréés du Tarn et Garonne	140 €
Lafrançaise Tourisme et Animation	15 000 €
Le Judo Gym Section Gym	6 300 €
Le Judo Gym Section Judo	1 100 €
Lafrançaise Arts et Musique	2 900 €
Sporting Club de Lafrançaise	11 600 €
Tennis Club Lafrançaise	1 700 €
Trio Musique Découverte - TMD	2 500 €
Pêcheur du Bas-Quercy – AAPPMA-	300 €
La pais'annerie	1 500 €
Foyers Sociaux Educatifs FSE Collège A. PERBOSC	100 €
SCH sporting club Honor de cos	180 €
Asso. Sportive Collège A. Perbosc	500 €
Amicale Del Cantarel	100 €
Chasseurs Agrées – ACCA	200 €
Tremplin Santé	250 €
Bon'âne-venture	500 €

AR Prefecture

082-218200871-20250717-DELIB13-DE

Res. n° 20/25
Sud-Quercy Basket Vazerac
Publié le 22/07/2025

~~Guidon lafrançaise~~

Sasori Karaté clubs	60 €
Culture et cultures	200 €
Les amis de tabouret	900 €
Football Terrasses du Tarn (école de FOOT)	500 €
La malle du Colibri	200 €
UFOLEP	990 €
	500 €
	2 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions ci-dessus d'un montant de 55 070 € ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif au compte 65748 ;
- **DIT** que le versement des subventions interviendra sous réserve de la présentation des pièces administratives et des documents comptables de l'association.

Ainsi fait et délibéré le 17 juillet 2025
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Franck SÉGONNE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)